

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mars 2021

## DE LA COMMUNE DE CLAMEREY

**Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle dû au Coronavirus, le Maire demande à ce que la séance se déroule à huis clos, ce que tous les membres du Conseil municipal acceptent.**

Le 13/03/2021 à 9 heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Eric DEMOURON, maire, dans le lieu habituel de leur séance, sur convocation du 08/03/2021

**Étaient présents** : COQUILLON Yves, DEMOURON Eric, LAUREAU Alain, MARTIN François, MILLOT Agnès, PERRIER Catherine, PICARD Hervé, formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absent(s) excusés** : DELOGE Sylvie (pouvoir à A.MILLOT), GUILLER Amaury (pouvoir à Y.COQUILLON), LAURENCON Benoit (pouvoir à H.PICARD)

Mme Sandrine BORNOT a été désignée comme secrétaire de séance.

---

Les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité le compte-rendu du conseil du 26 février 2021

---

**Monsieur le Maire demande l'ajout de 2 points à l'ordre du jour : Affectation des résultats et Désignation des correspondants défense. Les membres du conseil acceptent l'ajout de ces 2 points.**

### **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 et du COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à approbation en même temps que le compte administratif.

- Les membres du Conseil municipal vote le compte de gestion 2020 à l'unanimité après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice .

- Les membres du Conseil municipal vote le compte administratif à l'unanimité et arrête ainsi les comptes : (le Maire s'étant retiré lors de ce vote)

INVESTISSEMENT			
	PREVU	REALISE	RESTE A REALISER
DEPENSES	88 299.78 €	44 432.84 €	5 750.00 €
RECETTES	88 299.78 €	43 444.10 €	0.00 €
FONCTIONNEMENT			
	PREVU	REALISE	RESTE A REALISER
DEPENSES	254 431.00 €	147 592.85 €	0.00 €
RECETTES	254 431.00 €	272 690.80 €	0.00 €

### **Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement : -988.74 €

Fonctionnement : 125 097.95 €

Résultat global : 124 109.21 €

### **AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Eric DEMOURON, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 13/03/2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 42 866.06 €

- un excédent reporté de	82 231.89 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	125 097.95 €
- un déficit d'investissement de	988.74 €
- un déficit des restes à réaliser de	5 750.00 €
soit un besoin de financement de	6 738.74 €

**DECIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT	125 097.95 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	6 738.74 €
RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	118 359.21 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) / DEFICIT	988.74 €

#### **VOTE DU TAUX DES IMPOTS 2021**

Vu le budget principal équilibré en section de fonctionnement **par un produit fiscal prévisionnel de 56 200 € ;**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de ne pas augmenter les taux par rapport à 2020**

TAXE FONCIERE BATI	
Commune 7% + Département transféré : 21%	28.54 %
TAXE FONCIERE NON BATI	16.44 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Les bases ne sont pas connues à la date du vote.

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2021 :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
	140 934,00 €	140 934,00 €
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	265 870,00 €	265 870,00 €

#### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal vote La répartition des subventions aux associations comme suit :

Amicale des donneurs de sang : 100,00 €

Foyer Rural de Clamerey : 500,00 €

Coopérative scolaire de Clamerey (RPI) : 500,00 €

#### **CORRESPONDANTS DEFENSE**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, nomme Monsieur Alain LAUREAU, correspondant défense titulaire et Monsieur Hervé PICARD, correspondant défense suppléant.

## RENOUVELLEMENT CONTRAT DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Le contrat à durée déterminée de 3 ans arrivant à son terme, le Conseil Municipal sur proposition du maire, décide à l'unanimité de renouveler le contrat par avenant tel que suit :

- Renouvellement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 et pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 mars 2024
- Rémunération basée sur la grille indiciaire Secrétaire de Mairie, Catégorie A, échelon 2, Indice brut 461, indice majoré 404.

Points d'information :

- Le Maire rappelle les dates des élections régionales les 13 et 21 juin 2021
- La commande de nouveaux masques a été passée, en attente de livraison
- La distribution de flyer pour Panneau Pocket, application, aura lieu la semaine prochaine. Cette application accessible à tous a pour but d'informer les habitants de l'actualité de la commune.
- Un Vaccinobus sera présent à Précy sous Thil le 29 mars pour les personnes âgées de + de 75 ans. Le conseil s'est occupé de faire les inscriptions comme demandé par Madame Eap, et s'organisera pour le transport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h.

Fait à Clamerey,  
le 15 mars 2021  
Le maire, Eric DEMOURON

## COMPTE RENDU DU 26 JUILLET 2021

Le 31/07/2021 à 9 heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Eric DEMOURON, maire, dans le lieu habituel de leur séance, sur convocation du 26/07/2021

**Étaient présents** : COQUILLON Yves, DELOGE Sylvie, DEMOURON Eric, GUILLER Amaury LAUREAU Alain, LAURENCON Benoit, MARTIN François, MILLOT Agnès, PERRIER Catherine, PICARD Hervé, formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sylvie DELOGE a été désignée comme secrétaire de séance.

## CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Les délibérations 2020/27 et 2020/29 acceptent les travaux de voirie pour un montant estimatif de 19 541,00 € HT. Après avoir consulté l'ensemble des devis présentés, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** d'accepter le devis de l'entreprise SARL GIBOULOT Bernard, sise 13 avenue Georges Besse, 21320 CREANCEY

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h30

Fait à Clamerey, le 31 juillet 2021  
Le maire, Eric DEMOURON